



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

|   |              |                     |   |                   |         |
|---|--------------|---------------------|---|-------------------|---------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |   | Code(s) examen(s) | Tirages |
| <b>Corrigé BP BOUCHER</b>   |              |                     |   | 22106             | A<br>L  |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |   | U42               |         |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillet : 1/6      | R |                   |         |

## 1<sup>re</sup> partie : Le cadre juridique du droit du travail

1 - Le conseil de prud'hommes est chargé de régler certains conflits : Lesquels ?

**Le conseil de prud'hommes est chargé de régler les conflits individuels, nés à l'occasion du contrat de travail, entre employeurs et salariés ou uniquement entre salariés.**

2 - Quel est la particularité des juges des conseils des prud'hommes ? Cette juridiction est dites « paritaire ». Que signifie ce terme ?

**La particularité de ces juges : ils ne sont pas magistrats, ce sont des employeurs et des salariés.**

**Le terme paritaire signifie « nombre égale de personnes différentes », dans notre cas : autant d'employeurs que de salariés forment les conseils des prud'hommes.**

3 - a) : Le conseil de prud'hommes est divisé en 5 sections autonomes, citez-les :

- **Industrie**
- **Commerce**
- **Agriculture**
- **Activités diverses**
- **Encadrement**

b) Quelle est la section compétente dans le cas du licenciement d'une serveuse de restaurant, d'un directeur commercial ?

- **Serveuse de restaurant : Section commerce**
- **Directeur commercial : Section encadrement**

4 - L'employeur est-il tenu d'autoriser les conseillers salariés à s'absenter durant le temps de travail pour remplir leurs fonctions prud'homales ?

Peut-il procéder à une diminution de rémunération pour absence ?

**L'employeur ne peut empêcher un conseiller de prud'hommes de s'absenter afin de remplir ses fonctions prud'homales.**

**Aucune diminution de salaires ne doit être observée, ces heures d'absences seront remboursées à l'employeur par l'état.**

|   |              |                     |   |                   |         |
|---|--------------|---------------------|---|-------------------|---------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |   | Code(s) examen(s) | Tirages |
| <b>Corrigé BP BOUCHER</b>   |              |                     |   | 22106             | A       |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |   | U42               | L       |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillet : 2/6      | R |                   |         |

5 - A votre avis, pour quelles raisons la loi prévoit une formation juridique pour les conseillers de prud'hommes ?

En effet la loi prévoit six semaines de formation juridique, car dans la plupart des cas les conseillers n'ont jamais suivi de formation prévue à cette fonction avant leurs élections.

## 2<sup>e</sup> partie : Le contrat de travail

1 - Donnez une brève définition du Contrat de Travail.

Convention par laquelle le salarié s'engage à travailler pour l'employeur, sous sa direction, moyennant une rémunération.

2 - Est-ce qu'un contrat de travail à durée indéterminée est-il obligatoirement écrit ?

Le contrat de travail à durée indéterminée n'est pas obligatoirement écrit, il est conseillé seulement.

Tout contrat verbal est présumé à durée indéterminé.

3 - Quelles sont les obligations relevant du contrat de travail pour :

### Le salarié ?

- Être capable d'exécuter le travail qui fait l'objet du contrat.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, etc.

### L'employeur ?

- Procurer le travail convenu.
- Payer les salaires.
- Respecter la législation du travail.
- Déclarer l'embauche à l'U.R.S.S.A.F., etc.

4 - Quels types de contrat de travail connaissez vous ? citez en au moins deux .

1. Le C.D.I : Contrat à durée indéterminée
2. Le C.D.D : Contrat de travail à durée déterminée
3. Le C.T.T : Contrat de travail temporaire : sa durée peut être déterminée ou indéterminée.

|   |              |                     |     |                   |         |
|---|--------------|---------------------|-----|-------------------|---------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |     | Code(s) examen(s) | Tirages |
| <b>Corrigé</b>  |              | <b>BP BOUCHER</b>   |     | 22106             | A<br>L  |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |     | U42               |         |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillet :          | 3/6 | R                 |         |

5 - Le 25 novembre 2000, M. DURAND décide pour des raisons personnelles, de partir de cette entreprise,  
Quelle sera la durée du préavis ?

**Monsieur DURAND n'a pas à fournir de préavis, son contrat stipule que le premier mois destiné à l'essai peut être interrompu sans préavis.**

6 - Est-ce qu'un salarié embauché sous contrat autre qu'en CDI, jouit-il des mêmes droits qu'un salarié embauché à durée indéterminée ?  
Donnez des exemples.

**Les salariés sous CDD ou CTT obtiennent les mêmes droits que tous salariés en contrat à durée indéterminée : congés payés, heures supplémentaires payées ainsi que tous les droits ressortant du code du travail et les conventions collectives.**

7 - Citez deux types de licenciements ?

**Licenciement économique, il résulte des difficultés économiques de l'entreprise ou de mutations technologiques.**

**Licenciement pour cause réelle et sérieuse ;**

8 - Quelle procédure devra respecter l'employeur lors d'un licenciement individuel ?

- 1. Convocation de l'intéressé par lettre recommandée.**
- 2. Entretien entre l'employeur et le salarié.**
- 3. Notification du licenciement par lettre recommandée.**

|   |              |                     |     |                   |             |
|---|--------------|---------------------|-----|-------------------|-------------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |     | Code(s) examen(s) | Tirages     |
| <b>Corrigé BP BOUCHER</b>   |              |                     |     | 22106             | A<br>L<br>R |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |     | U42               |             |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillelet :        | 4/6 |                   |             |

## TROISIÈME PARTIE : Les moyens de paiement et les documents administratifs

1 - Comment dénomme t-on ce document ?

**Un bordereau de remise de chèques.**

2 - Quel est l'intérêt de ce document ?

**Il permet d'obtenir sur le même document le récapitulatif de la remise de chèques ainsi que le détail de chacun.**

3 - Par qui est-il rempli ?

**Il est rempli par la personne chargée d'effectuer la remise de chèques (comptable de l'entreprise, titulaire du compte bancaire).**

4 - Au verso de chaque chèque doit être apposé une signature ainsi que le numéro de compte :

*- Comment appelle-t-on cet acte ?* : **L'endossement d'un chèque.**

5 - La somme totale de ces quatre chèques va être déposée sur un compte à l'Agence bancaire.

*- Qui en est le bénéficiaire ?* **Monsieur DENIS (titulaire du compte)**

*- Le montant total figurant sur votre prochain relevé apparaîtra-t-il au débit ou au crédit de ce compte ?* **Au crédit**

|   |              |                     |     |                   |         |
|---|--------------|---------------------|-----|-------------------|---------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |     | Code(s) examen(s) | Tirages |
| <b>Corrigé BP BOUCHER</b>   |              |                     |     | 22106             | A<br>L  |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |     | U42               |         |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillet :          | 5/6 |                   | R       |

## LE DEVIS

Vous projetez de rénover votre laboratoire afin d'optimiser vos conditions de travail.

Pour ce faire, vous contactez une entreprise de maçonnerie afin d'obtenir d'elle un devis.

- Citez cinq mentions obligatoires qui doivent apparaître sur ce document ?

- L'indication du caractère payant ou gratuit du devis
- Le prix HT des différentes prestations et produits
- le prix total TTC
- les frais de déplacement le cas échéant
- La date de la rédaction
- Le nom et l'adresse de l'entreprise
- le nom du client et le lieu de l'exécution des travaux
- La durée de validité de l'offre

- Lors de l'acceptation de ce devis, le fournisseur et le client s'engagent ; pouvez-vous expliquer en quoi consiste l'engagement de chacun ?

- **Pour le fournisseur**

**Il s'engage à effectuer les travaux demandés dans les conditions de prix et d'exécution du devis.**

- **Pour le client**

**Sa demande de devis l'engage en rien sauf si celui-ci a un caractère payant.**

**S'il signe le devis, il s'engage à faire exécuter les travaux par le fournisseur et à payer le prix convenu.**

|   |              |                     |  |                   |         |
|---|--------------|---------------------|--|-------------------|---------|
| <b>Académie de Lyon</b>   |              | <b>Session 2002</b> |  | Code(s) examen(s) | Tirages |
| <b>Corrigé BP BOUCHER</b>   |              |                     |  | 22106             | A<br>L  |
| Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise |              |                     |  | U42               |         |
| Coefficient : 1   | Durée : 1h00 | Feuillet : 6/6      |  |                   | R       |

**BAREME DE CORRECTION**  
Epreuve E42 – Environnement économique, juridique et social

|   | <b>Barème</b>  | <b>Notes</b> |
|---|--|--------------|
| <b>Partie 1</b><br><u>Le cadre juridique du droit du travail</u><br><br>➤ 1<br>➤ 2<br>➤ 3 a<br>➤ 3 b<br>➤ 4<br>➤ 5  | <b>5 points</b><br><br>1 pt<br>1 pt<br>0,5 pt<br>0,5 pt<br>1pt<br>1 pt   |              |
| <b>Partie 2</b><br><u>Le contrat de travail</u><br><br>➤ 1<br>➤ 2<br>➤ 3<br>➤ 4<br>➤ 5<br>➤ 6<br>➤ 7<br>➤ 8   | <b>8 points</b><br><br>0,5 pt<br>0,5 pt<br>2 pts<br>0,5 pt<br>0,5 pt<br>1,5 pt<br>1 pt<br>1,5 pt                         |              |
| <b>Partie 3</b><br><u>Les moyens de paiement et les documents administratifs</u><br><br>- La remise de chèques<br>➤ 1<br>➤ 2<br>➤ 3<br>➤ 4<br>➤ 5<br><br>- Le devis<br>➤ 1<br>➤ 2 | <b>7 points</b><br><br><b>3 pts</b><br>0,25 pt<br>0,25 pt<br>0,5 pt<br>1 pt<br>1 pt<br><br><b>4 pts</b><br>2 pts<br>2pts |              |
| <b>Total</b>  | <b>20 points</b>   |              |

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.